

Séance du 15 décembre 2022

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **19**
Qui ont pris part à la délibération **19**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le QUINZE DECEMBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **19**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 15
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Estelle BIER, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Rodolphe DELÉTAGE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS, Marie-Françoise SIMON.

Date de la convocation

09/12/2022

Absents excusés : 4 (dont 4 pouvoirs)

Date d'affichage

13/12/2022

Nelly DAUDE, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Laura JARROUSSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Albert CANTALOUBE,
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Bruno SELAS,

Secrétaire de séance : Estelle BIER

Délibération n° 2022/11/065 – Transfert de la propriété du « Village de Beausoleil » à la Commune de Marcillac-Vallon.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'historique de ce dossier.

Le foyer de personnes âgées « Beausoleil » a été mis en service et géré par le Bureau d'Aide Sociale de Marcillac-Vallon en 1971. Des difficultés financières étant apparues rapidement et le BAS ne pouvant plus acquitter la redevance auprès de l'Office HLM, un accord a été trouvé et a conduit à la conclusion d'un bail emphytéotique les 11 et 12 avril 1986, d'une durée de 29 ans et assorti d'une redevance annuelle, représentant l'annuité de l'emprunt principal non honoré.

Il était convenu qu'au terme du bail, le transfert de propriété des parcelles section A n° 1387 et 1390, objet de la transaction, s'effectuerait pour le franc symbolique.

Le bail emphytéotique devait se terminer au 31 décembre 2014, mais les annuités n'ayant pas été recouvrées durant 8 années, le terme de l'engagement a été reporté au 31 décembre 2022, par avenant du 31 juillet 2006.

Monsieur le Maire indique qu'il convient donc aujourd'hui de procéder à ce transfert de la propriété du Village Beausoleil, et plus précisément des parcelles section A n° 1387 et 1390, de Aveyron Habitat vers la Commune de Marcillac-Vallon.

Monsieur le Maire précise que le Conseil d'Administration de Aveyron Habitat sera de la même manière amené à se prononcer sur ce sujet dans le courant du mois de décembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver le transfert de propriété du « Village Beausoleil » de Aveyron Habitat à la Commune de Marcillac-Vallon, et plus précisément des parcelles cadastrées section A n° 1387 et 1390,
- de dire que la cession se fera à l'euro symbolique,

- d'approuver la prise en charge de l'ensemble des frais d'acte par l'acquéreur, soit la Commune de Marcillac-Vallon,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte, document ou pièce nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ